

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Qualité des eaux de baignade du Littoral neuchâtelois

Le Département de l'économie communique:

Ci-joint le tableau complet de l'état sanitaire des eaux de baignade selon la situation établie le 4 juin 2007. Par rapport à 2006, aucune différence de qualité n'est à signaler puisque toutes les baignades sont classées comme l'an passé en A ou B: baignades libres.

Cette classification est basée sur deux résultats obtenus en 2007 (prélèvements de mai et juin) et la situation en août 2006 (sur la base de 4 résultats annuels). Toutes les plages des rives neuchâteloises de lac de Neuchâtel et Bienne sont contrôlées mensuellement de mai à août. A signaler que la plage de Saint-Blaise est classée pour la première fois en A en ce début de saison suite aux travaux réalisés par la commune.

Commentaires et remarques:

Dermatite du baigneur ("pou" du canard): Dès que la température de l'eau dépasse 20°C, le risque d'apparition de la dermatite du baigneur est accentué lors d'une baignade prolongée.

Classe D - Baignades déconseillées

Les endroits où la baignade est déconseillée sont signalés par des panneaux de mise en garde. Il s'agit principalement des points de rejet d'exutoires des stations d'épuration et des embouchures de rivières, principalement le Seyon et l'Areuse. Aucune baignade publique n'est classée dans cette catégorie.

Classe C - Baignades tolérées

L'eau peut être momentanément de qualité insuffisante en regard des normes. Un danger pour la santé ne peut dès lors pas être totalement exclu à ces endroits. Aucun endroit accessible au public n'est classé dans cette catégorie.

Classe A ou B - Baignades libres

La qualité de l'eau répond aux exigences minimales des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. Toutes les plages neuchâteloises sont dans cette catégorie. A noter que lors du prélèvement du 7 mai 2007, les conditions météorologiques (pluie, vent) ont favorisé un brassage des eaux en certains endroits. L'état sanitaire de quelques plages en a subi une influence défavorable passagère. Elles ont, de ce fait, été classées en B.

2.

Les analyses sont effectuées conjointement par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et le Laboratoire des eaux et de l'environnement de la Ville de Neuchâtel.

- Le tableau ci-joint résume la situation. Une carte en couleurs se trouve également sur www.ne.ch, rubrique « Vie pratique ».

Pour de plus amples renseignements :

Jean-Martin Ducommun, chimiste cantonal adjoint, Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 58 06.

Neuchâtel, le 14 juin 2007